

PROGRAMME NATIONAL FSE+ EMPLOI - INCLUSION - JEUNESSE - COMPÉTENCES

Résumé de l'appel à projets à paraître

RÉGION ADMINISTRATIVE : Nouvelle-Aquitaine

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE : Communauté d'agglomération Rochefort Océan et Communauté d'Agglomération de La Rochelle

SERVICE GESTIONNAIRE : Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation - Service de l'OI Pivot CARO - fse

CODE ET INTITULE : NAQUOI1720 Nouvelle-Aquitaine/ P1-OSH / OI Pivot CARO / Programmation 2026 des étapes de parcours des PLIE de Rochefort Océan et La Rochelle

PROGRAMME : Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

1.h Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés

CATÉGORIE DES CANDIDATS ÉLIGIBLES (porteurs de projets) :

Tout type de structure ayant une compétence, une expertise dans le domaine; tout organisme public ou privé susceptible de proposer un projet en lien avec les actions visées dans le cadre de cet objectif spécifique. Les financements européens sont exclusivement attribués à des opérations individuelles portées par des personnes morales.

MONTANT TOTAL DU SOUTIEN EUROPÉEN PRÉVU : 250 000 €

DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS : 15/08/2025

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 15/10/2025

DESCRIPTION ET CONTEXTE :

Le Préfet de région Nouvelle-Aquitaine est chargé d'engager les crédits du Fonds social européen au titre du volet régional du Programme national FSE+ (PN FSE+ 2021-2027) "Emploi - Inclusion - jeunesse -

Compétences" dont l'autorité de gestion est la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) du Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion.

La DREETS Nouvelle-Aquitaine a délégué à la CARO, au titre de son OI Pivot (constitué de 2 PLIE membres), la gestion de fonds européens. A ce titre, une subvention globale a été signée le 19 juillet 2023, pour un montant de 3 601 500 € fléchée en intégralité sur la priorité 1 du programme national FSE+ "Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables ou des exclus". Seul un des deux objectifs de cette priorité est concerné : Objectif spécifique H "favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la nondiscrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier des groupes défavorisés".

Cette subvention globale vise la mise en oeuvre d'opérations dans le cadre des PLIE portés par les deux membres de l'OI Pivot : le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Rochefort Océan de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan d'une part et le PLIE de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle d'autre part.

Les deux communautés d'agglomération avec leurs partenaires (État, Région Nouvelle Aquitaine, Département de la Charente Maritime, Communauté d'agglomération) ont signé chacun un protocole d'accord. Les actions financées s'inscrivent dans l'objectif cité ci-dessus dans le cadre d'appels à projet annuels.

Cadre de référence des PLIE de La Rochelle et Rochefort Océan :

La loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions a inscrit les PLIE dans le Code du Travail : « Afin de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre de parcours individualisés en associant accueil, accompagnement social, orientation, formation, insertion et suivi, les communes et leurs groupements peuvent (1) établir des plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi dans le ressort géographique le plus approprié à la satisfaction des besoins locaux. Les autres collectivités territoriales, les entreprises et les organismes

intervenant dans le secteur de l'insertion et de l'emploi peuvent s'associer à ces plans » (article L 5131-2).

L'instruction DGEFP 2009-22 du 8 juin 2009 rappelle que « les Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi constituent un outil de proximité au service des actifs durablement exclus du marché du travail. Leur objet est de mobiliser et de renforcer l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement de ces publics, via la mise en oeuvre de parcours vers l'emploi adaptés à chaque situation individuelle. Résultant d'une initiative des collectivités locales, les PLIE se définissent comme des entités opérationnelles, associant, à l'échelle d'une ou plusieurs communes, l'ensemble des acteurs institutionnels et des partenaires socio économiques concernés. Dans cette perspective, ils ont la possibilité de contribuer au financement d'actions d'accompagnement et/ou de sélectionner des projets éligibles au FSE. »

L'intervention des 2 PLIE est décrite dans leur protocole d'accord co signés par l'État, le Département de la Charente-Maritime, la Région Nouvelle-Aquitaine et la collectivité à l'initiative des dispositifs. Les PLIE interviennent sur les typologies d'actions suivantes : Accompagnement individualisé à l'emploi, Mobilisation, levée des freins, ingénierie, Intermédiation à l'emploi, Clauses sociales d'insertion, Coordination territoriale.



Chaque PLIE s'appuie sur un diagnostic territorial partagé avec ses partenaires pour élaborer son protocole d'accord, qui fixe les priorités et la stratégie d'intervention. Malgré les spécificités propres à chaque territoire, des constats communs émergent :

- Une augmentation de nombre d'offres d'emploi,
- Des publics toujours plus exclus ne pouvant y accéder et cumulant des freins sociaux et professionnels,
- Des entreprises rencontrant des difficultés à trouver des candidats,
- Des publics ne fréquentant plus les institutions.

Les publics suivis par les PLIE, sont prioritairement : peu ou pas qualifiés, chômeurs de longue durée, bénéficiaires des minimas sociaux (RsA, AAH, ASS, ...), résidant des quartiers prioritaires ...

De plus, leurs principales missions sont :

- Accueillir et "aller vers" les personnes en difficulté : Le PLIE organise l'accueil et le sourcing des participants, notamment avec ses partenaires. Il mène des actions pour « aller vers » les publics. Il assure la gestion des entrées et des sorties des participants et leur mise en relation avec les référents de parcours, qui les accompagnent dans leur parcours vers l'emploi durable ou la formation qualifiante.
- Accompagner et co-construire des parcours : Le PLIE propose à ses participants des parcours individualisés vers l'emploi durable ou la formation qualifiante. Pour cela, les participants sont accompagnés par des « référents uniques de parcours ». Les parcours sont un enchaînement d'actions et d'étapes de travail, de formation(1) et d'aide à la recherche d'emploi, mises en place en fonction des participants, réalisées à l'aide des actions proposées par les PLIE et/ou du territoire. Les référents coconstruisent avec les participants un parcours individualisé, et les accompagnent jusqu' à 6 mois dans l'emploi/formation.
- Mobiliser les employeurs : Le PLIE accompagne les employeurs du territoire pour faciliter les recrutements. Le PLIE mobilise aussi les employeurs pour les impliquer dans les actions telles que le recrutement, les simulations d'entretiens d'embauche, ou les découvertes des métiers.

(1) les opérations peuvent conduire à l'inscription dans une formation mais en aucun cas concourir au financement de la formation qui relève du Programme Régional du FSE+.

Cet appel à projets vise à soutenir des étapes de parcours pour les participants du PLIE, à savoir des actions collectives, des actions permettant de lever les freins à l'emploi et des actions de médiation d'entreprises, mais également des actions d'appui aux structures permettant de promouvoir les clauses sociales. Pour cela, il s'agit de financer et/ou cofinancer des postes de chargés de relation entreprise, référent d'étape, L'objectif de ces opérations est de permettre un retour à l'emploi durable des participants par un suivi mobilisant une succession d'étapes et les ressources du territoire nécessaires à cette inclusion socioprofessionnelle.

Le montant total du soutien européen alloué à cet appel à Projets est de 250 000 €.

L'OI Pivot pourra être amené à publier un autre appel à projets en 2025, à la demande des Comités de pilotage des PLIE.

THÈME : Programmation 2026 des étapes de parcours des PLIE de La Rochelle et Rochefort Océan.